Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/6558

8.12.2025

DÉCISION DU CONSEIL

du 27 novembre 2025

portant remplacement d'un membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour l'Italie

(C/2025/6558)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil [1], et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

(1) Par sa décision du 28 mars 2023 [2], le Conseil a nommé des membres et des suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2027.

(2) Un siège de membre dans la catégorie des représentants des organisations de travailleurs est devenu vacant à la suite de la démission de M. Francesco LAURIA.

(3) L'organisation de travailleurs CES a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Mme Erika MERLONE est nommée membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle en remplacement de M. Francesco LAURIA pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 27 novembre 2025.

Par le Conseil

Le président

M. TESFAYE

[1] JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

[2] Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 15).